

Fiduciaire Losmaz SA

29-31, rue des Délices
1203 Genève
www.losmaz.com

Tél. : +41 (22) 345.13.40
Fax : +41 (22) 340.15.06
E-mail : info@losmaz.com

AIDE-MÉMOIRE COMPTABILITÉ 2018

(Préparation de vos pièces comptables)

1. Compte(s) de banques professionnel(s)

- Relevés bancaires détaillés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
- Ordres de bonifications ou avis de débits détaillés **avec factures** ;

2. Compte(s) de chèques postaux

- Relevés postaux détaillés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
- Ordres de paiements détaillés **et pièces justificatives** ;

3. Caisse - paiements en espèces – cartes de crédits

- Relevé chronologique des recettes et des dépenses **avec factures justificatives** ;
- ou : classeur des factures payées en espèces **triées par genre** ;

4. Eléments de Bilan au 31 décembre 2018

- Liste des débiteurs au 31.12.2018 (factures envoyées en 2018 et non encaissées au 31.12.2018) ;
- Fournisseurs et frais à payer au 31.12.2018 (factures datées 2018 et payées en 2019) ;
- Copie des contrats de leasing en cours ;
- Copie des factures d'achat de véhicule (en cas de changement de véhicule) ;

5. AVS - LPP - 2^{ème} et 3^{ème} Pilier

- Décisions AVS 2018-2019 ;
- Attestations annuelles, relevés de comptes et avis de situation au 31.12.2018 (2^{ème} et 3^{ème} piliers)

Remarques générales :

- Toute dépense professionnelle doit être **justifiée par une facture**.
- Chaque contribuable doit être en mesure de démontrer le **rapport de nécessité** de la dépense.

En conséquence, il est indispensable de **différencier** et de **séparer** vos factures professionnelles de vos dépenses privées, de façon à éviter toute équivoque.